

**Conseil économique et social**Distr. générale
5 novembre 2015Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité de la coopération et de l'intégration régionales
Neuvième session
Addis-Abeba, 7-9 décembre 2015**Rapport sur le commerce international de l'Afrique****I. Introduction**

1. Après les quelques années de forte reprise observée au lendemain de la récession mondiale de 2009, la croissance des flux commerciaux de l'Afrique a atteint son niveau le plus bas en 2012 et 2013, au moment où la croissance mondiale se ralentissait et les cours des produits de base fléchissaient. Si l'Afrique représente environ 15 % de la population mondiale, sa part dans le commerce mondial continue d'osciller autour de 3,2 %. Dans ces circonstances, le processus de réorientation des échanges commerciaux de l'Afrique vers ses partenaires de l'hémisphère Sud s'est poursuivi au point que les pays en développement absorbent aujourd'hui pas moins de 46 % des exportations africaines de marchandises et 53 % de ses importations, contre 27 % et 34 % respectivement il y a seulement 15 ans¹. Cette diversification géographique a toutefois eu lieu sans une diversification des exportations dans la mesure où les produits primaires continuent de constituer les trois quarts des exportations de marchandises du continent.

2. Le présent rapport est centré sur la situation du commerce international en 2013 et les données de l'année 2014. Il expose dans un premier temps les résultats commerciaux de l'Afrique en mettant en évidence les dernières tendances des marchandises et des services. Il examine dans un deuxième et troisième temps les progrès des négociations menées au titre du Programme de Doha pour le développement (PDD), des accords de partenariat économique (APE) et de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA), ainsi que l'importance accrue de la coopération Sud-Sud avec la Chine et d'autres économies asiatiques. Le rapport tire dans un quatrième temps les conclusions de l'initiative Aide pour le commerce et évalue en particulier son impact avant de formuler plusieurs recommandations politiques en guise de conclusion.

¹ Sauf avis contraire, les chiffres commerciaux présentés dans le texte proviennent de la base de données UNCTADstat consultée le 1^{er} novembre 2014.

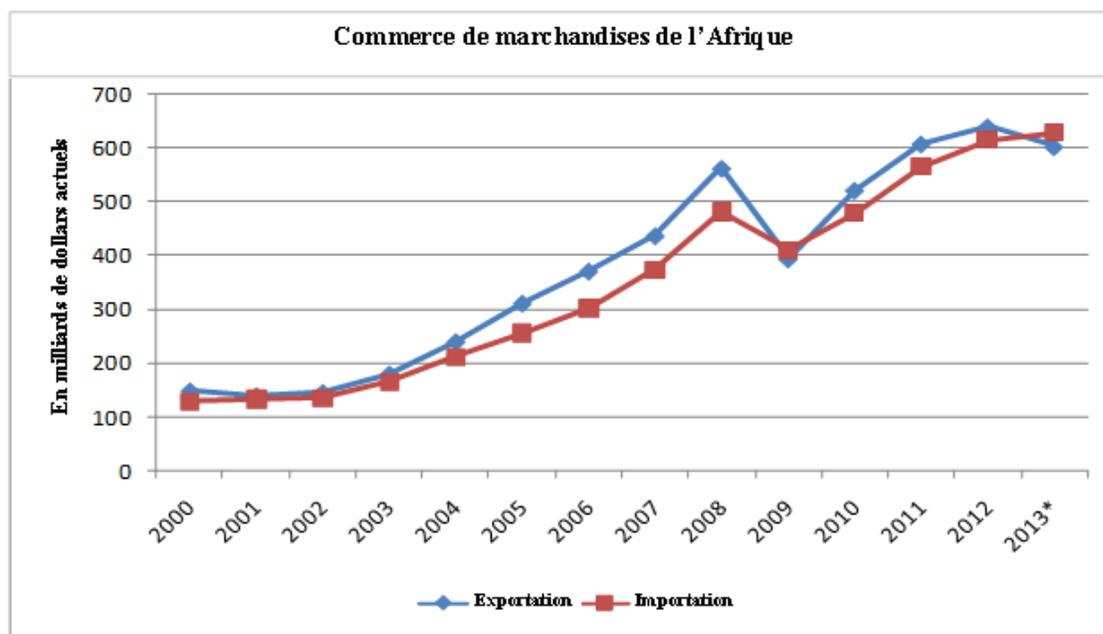
II. Résultats du commerce africain

A. Marchandises

3. Le ralentissement de la croissance mondiale et la tendance à la baisse des prix des produits primaires (qui s'ajoutent aux conflits en cours) ont considérablement nui aux résultats commerciaux de l'Afrique puisque la croissance des flux commerciaux a atteint son niveau le plus bas en 2012 et 2013 après la forte reprise observée au lendemain de la récession de 2009 (Graphique 1).

4. Comparées à 2012, les données préliminaires pour 2013 laissent entrevoir un déclin quasi généralisé des recettes africaines d'exportation, qui passent de 640 milliards à 603 milliards de dollars des États-Unis, soit une baisse de 6 % à l'échelle continentale². Les importations de marchandises semblent avoir été légèrement plus résistantes en augmentant de 2 % à l'échelle du continent, passant de 615 milliards de dollars en 2012 à 628 milliards de dollars en 2013.

Graphique 1
Commerce de marchandises de l'Afrique



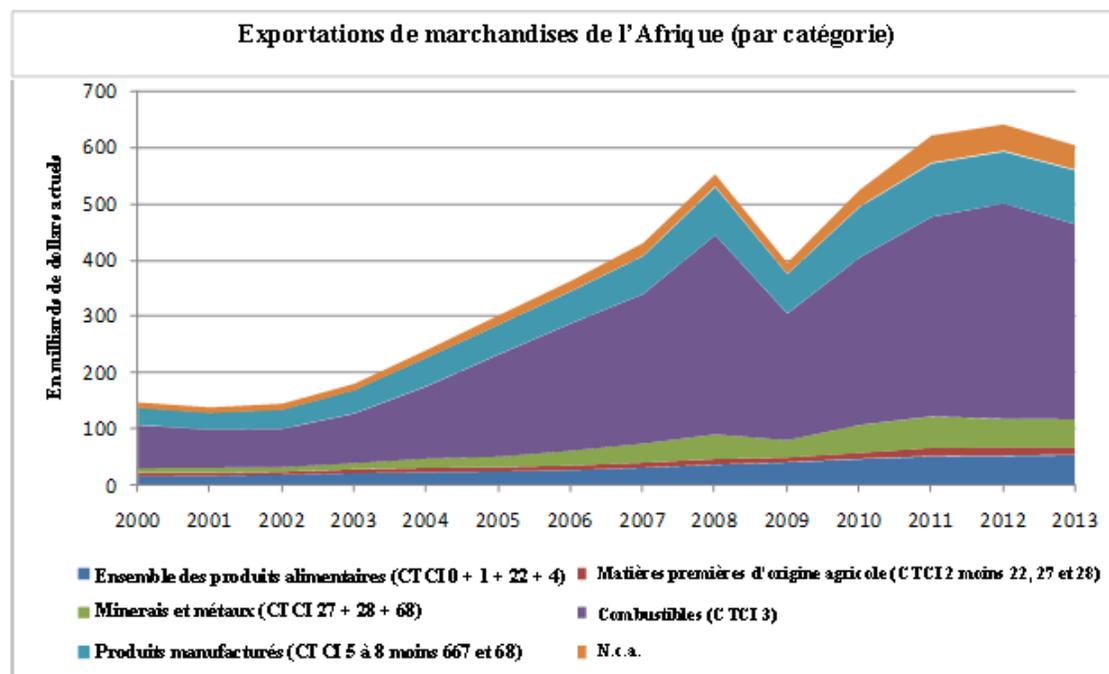
Source: Base de données UNCTADstat consultée le 1^{er} novembre 2014.

5. Dans une perspective de plus long terme, il est encourageant de noter que malgré les faits récents, les flux commerciaux des marchandises restent quatre fois supérieurs à ceux d'il y a dix ans. Il serait toutefois injustifié de relâcher sa vigilance puisque la majeure partie de l'expansion des flux d'importation et d'exportation résulte des effets de prix et non des effets de volume, et même en volume, la croissance des exportations a été de plus en plus devancée par celle des importations. Dans le même ordre d'idées, l'envolée des exportations s'est accompagnée d'une concentration accrue sur une gamme restreinte de produits essentiellement primaires (Ofa, Spence, Mevel et Karingi, 2012).

² Les sources de données ne confirment pas toutes la baisse des exportations de marchandises en 2013; selon la base de données de la Direction des statistiques sur les échanges du FMI par exemple, les exportations africaines de marchandises ont augmenté de 3 %.

6. De même, les matières premières représentent maintenant pas moins de 77 % des exportations africaines de marchandises, ce chiffre étant déjà de 66 % il y a seulement quinze ans (Graphique 2). Les combustibles constituent à eux seuls près de 60 % des exportations africaines, contre environ 40 % il y a quinze ans. À l'inverse, même si les exportations de produits manufacturés se sont accrues en termes de valeur ces dix dernières années, de presque 10 % par an, en pourcentage du total des exportations de marchandises, elles ont progressivement reculé pour s'établir actuellement à 15 % du total. À contrario, les produits manufacturés dominent les importations africaines, en particulier les biens d'équipement et les produits intermédiaires.

Graphique 2

Exportations de marchandises de l'Afrique (par catégorie)

Source: Base de données UNCTADstat consultée le 1^{er} novembre 2014.

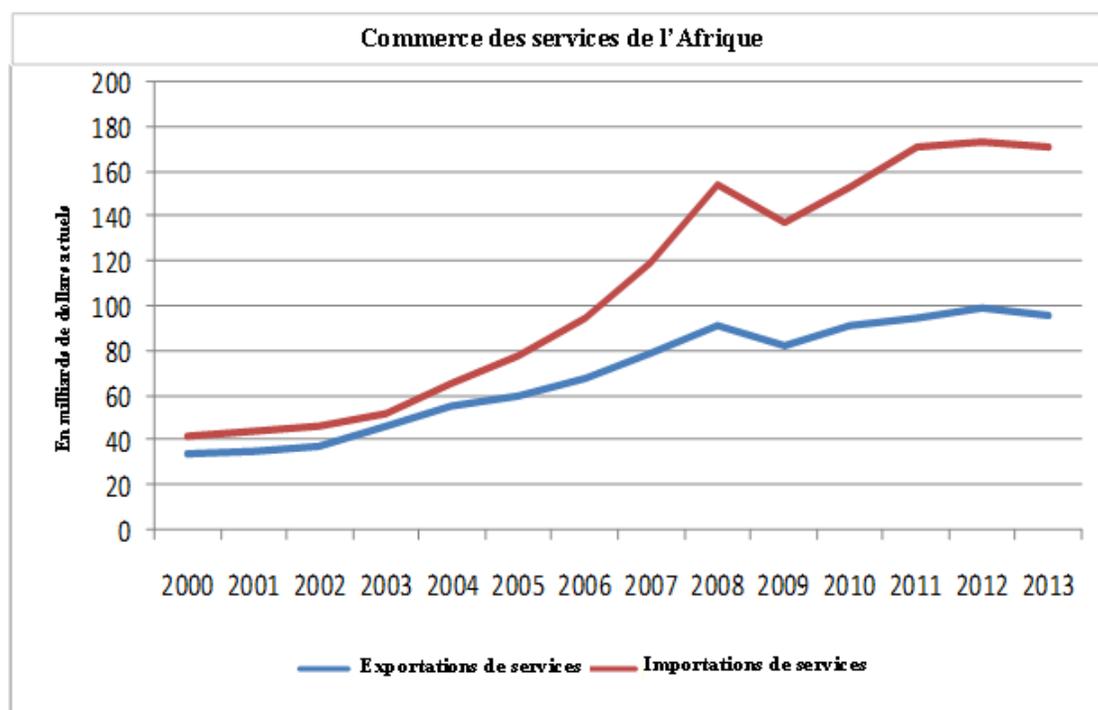
7. Au-delà de la composition des flux commerciaux, il convient de souligner la participation croissante de l'Afrique aux échanges commerciaux Sud-Sud qui incluent non seulement le Brésil, la Chine et l'Inde – bien qu'ils figurent de toute évidence parmi les pays les plus visibles – mais également d'autres pays en développement. En fait, le poids des pays en développement dans le commerce africain a constamment augmenté au détriment des partenaires traditionnels des pays développés. Ce glissement est si prononcé que les pays en développement absorbent aujourd'hui pas moins de 46 % des exportations africaines de marchandises et 53 % des importations africaines, soit respectivement 27 % et 34 % de plus qu'il y a seulement 15 ans³. Si la majorité des exportations africaines vers les pays en développement sont constituées de produits de base, l'augmentation continue des coûts du travail de certains des géants mondiaux de l'industrie manufacturière – notamment la Chine – pourrait favoriser de plus en plus l'industrialisation de l'Afrique tout en continuant à soutenir la demande mondiale pour les produits primaires.

³ Ces chiffres sont basés sur les moyennes triennales des périodes 1996-1998 et 2011-2013.

B. Services

8. Le commerce des services constitue l'une des composantes les plus dynamiques des échanges internationaux. Le rôle majeur du secteur des services, pris dans son ensemble, dans la création de valeur ajoutée et les effets d'entraînement positifs sur la productivité industrielle est de plus en plus reconnu. En 2013, le commerce mondial des services s'élevait à plus de 4 500 milliards de dollars, en légère hausse par rapport à 2012 (4 300 milliards de dollars). Les services de voyages et aux entreprises représentent la principale composante des flux internationaux. En ce qui concerne l'Afrique, les importations et exportations de services ont respectivement atteint au total 171 milliards de dollars et 96 milliards de dollars mais, contrairement au marché mondial, les deux flux ont légèrement marqué le pas comparés à 2012. Autrement dit, les importations (exportations) de services représentent environ un tiers (un sixième) des flux correspondants d'importation (d'exportation) de marchandises.

Graphique 3
Comme



Commerce des services de l'Afrique

Source: Base de données UNCTADstat consultée le 1^{er} novembre 2014.

9. Les services de voyages et de tourisme continuent de constituer l'épine dorsale des exportations africaines, en assurant 40 % du total, malgré l'effet néfaste des conflits et des tensions politiques en Afrique du Nord. À l'inverse, pour le continent pris dans son ensemble, ce chiffre souligne la faible contribution des exportations de services financiers; aux entreprises; et de communication. Malgré une chute de 10 % par rapport à leur niveau record de 2012, les exportations de services de voyages à destination du continent ont atteint 39 milliards de dollars en 2013. Les recettes touristiques et de voyages continuent de jouer un rôle majeur non seulement dans plusieurs petits États insulaires en développement mais également dans certaines destinations phares comme le Botswana, la Namibie ou la Tanzanie. De même, le Kenya et le Ghana

ont tout particulièrement bénéficié des exportations de services de gestion des processus d'entreprise en tirant parti de l'amélioration des infrastructures informatiques et d'une main-d'œuvre raisonnablement qualifiée et urbanisée (Anand, Mishra et Spatafora, 2011).

10. Dans l'ensemble, les pays africains continuent de rencontrer de nombreuses difficultés pour stimuler la transformation économique et diversifier leurs exportations. L'insuffisance des infrastructures, notamment des transports et de l'énergie, et l'accès difficile au crédit (en particulier pour les PME) représentent deux des principales contraintes qui pèsent sur la compétitivité des producteurs africains. Dans ce contexte, les gouvernements disposent d'une importante marge de manœuvre pour jouer un rôle plus efficace au moyen de l'investissement public, en prenant en charge les principales « dépenses sociales » et en sollicitant davantage les investisseurs privés.

11. Comme l'a fait valoir à plusieurs reprises la CEA, l'amélioration du cadre de politique industrielle pourrait également s'avérer nécessaire pour favoriser la création de valeur ajoutée et étendre les relations en amont et en aval en vue de diversifier les économies africaines (Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine, 2013 et 2014). L'émergence de chaînes de valeur régionales et mondiales peut en effet ouvrir la possibilité aux producteurs africains d'initier progressivement des activités de plus en plus pointues mais la probabilité que ce changement survienne dépend de spécificités de la chaîne de valeur, en termes de structure des intrants-extrants sectoriels, de gouvernance, de contexte institutionnel et de compétences disponibles.

III. Commerce international: programme de Doha pour le développement, AGOA, accords de partenariat économique et autres négociations commerciales

A. Programme de Doha pour le développement – Bali

12. L'évolution récente du système commercial multilatéral dépend principalement du document final de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2013. L'accord conclu à cette occasion a été salué comme une avancée historique susceptible de redynamiser le processus de négociations portant sur le Programme de Doha pour le développement (PDD). Une année après la conclusion de cette conférence ministérielle de l'OMC toutefois, le bilan est moins positif et un certain scepticisme est de nouveau apparu au sujet des possibilités de conclure le Programme de Doha pour le développement.

13. La mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui constituait la pièce maîtresse du « paquet de Bali », reste incertaine du fait de l'incapacité de former un consensus sur l'adoption du Protocole d'amendement permettant d'insérer l'Accord dans l'annexe 1A de l'Accord de l'OMC. D'un point de vue africain, les préoccupations subsistent, en raison du fait que les engagements précis sur les mesures de facilitation des échanges n'ont pas été complétés par les engagements contraignants correspondants sur l'aide technique et financière. De plus, certains acteurs avertissent que ces mesures de facilitation des échanges pourraient bénéficier en définitive principalement aux sociétés transnationales et donner un nouvel élan aux importations. À cet égard, les travaux de recherche de la CEA montrent que les pays africains auraient beaucoup à gagner d'une réduction des coûts liés au commerce, et que des coûts commerciaux exagérément élevés sont un fardeau non seulement pour les échanges commerciaux de l'Afrique avec le reste du monde mais également –

et c'est probablement un élément plus important encore – pour le commerce intra-africain (Valensisi, Lisinge et Karingi, 2014). Dans ce contexte, de nombreux pays africains ont déjà commencé à mettre en œuvre – à l'échelle de leur pays ou des communautés économiques régionales (CER) – diverses mesures de facilitation du commerce. Leur enchaînement et leur hiérarchisation continueront dès lors à jouer un rôle majeur, en ce qu'ils veillent à ce que les PME africaines bénéficient de la facilitation des échanges autant que les sociétés transnationales, et à ce que le programme sur la facilitation du commerce favorise efficacement l'intégration régionale.

14. Au-delà de la facilitation des échanges, l'accord conclu à Bali comprenait seulement un sous-ensemble restreint de questions relevant du Programme de Doha pour le développement, allant de questions spécifiques relatives à l'agriculture jusqu'au mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié, en passant par les quatre éléments du « paquet pour les pays les moins avancés ». À l'exception notable de la clause de paix sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, l'Accord de Bali a généralement couvert la plupart des questions ci-dessus en des termes relativement flous et sur la base du « meilleur effort ». Il en a été notamment ainsi pour la concurrence en matière d'exportations agricoles; l'accès au marché en franchise et sans contingent des pays les moins avancés; les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés; et le coton.

15. Dans ce contexte, l'incertitude qui entoure les négociations portant sur les volets de l'agriculture et de l'accès au marché pour les produits non agricoles du programme de travail de l'après-Bali reste préoccupante. Il règne ainsi l'impression générale qu'en raison de l'impasse que connaît pour l'instant le Programme de Doha pour le développement, les priorités stratégiques de l'Afrique risquent de rester peu prises en compte dans le contexte multilatéral. De même, la multiplication des accords bilatéraux (qui incluent des « méga-accords » régionaux) et le passage progressif aux négociations plurilatérales menacent de fragiliser le système commercial multilatéral en marginalisant de nombreux pays en développement.

B. Préférences commerciales: plaider pour étendre l'AGOA au-delà de 2015

16. Comme demandé par les ambassadeurs africains aux États-Unis, un document de stratégie « *Future (Post AGOA) Africa-US Trade and Economic* » (Relations économiques et commerciales entre l'Afrique et les États-Unis après l'AGOA) a été établi par le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC). Il a été complété par une étude intitulée « La loi sur la croissance et les opportunités en Afrique: une analyse empirique des possibilités pour l'après-2015 », qui résulte de l'effort conjoint de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Initiative pour la croissance en Afrique initiée par la Brookings Institution. Les deux documents ont été présentés aux ambassadeurs africains aux États-Unis et hauts fonctionnaires présents à l'examen à mi-parcours de l'AGOA tenu en mai 2013 à Washington. L'étude a également été présentée aux hauts fonctionnaires présents au douzième Forum AGOA tenu en août 2013 à Addis-Abeba.

17. Le rapport inspiré de l'analyse empirique examine les effets escomptés sur le commerce et les revenus de l'Afrique et des États-Unis des cinq hypothèses prévoyant la modification des législations actuelles, et notamment, la non-extension de l'AGOA au-delà de 2015; l'élargissement des critères d'admissibilité des produits à l'AGOA; la révision de la liste actuelle des pays éligibles; la restructuration de l'AGOA qui devra ressembler aux accords de partenariat économique (APE) de l'Union européenne; les effets possibles d'un

accord de libre-échange américano-européen sur l'AGOA ou une situation comparable à celle d'un APE, ainsi que l'hypothèse supplémentaire sur la manière dont une zone de libre-échange continentale (ZLEC) s'imposerait dans un environnement commercial intégré.

18. Les principales constatations des différentes hypothèses sont résumées comme suit:

a) La non-extension de l'AGOA au-delà de 2015 serait préjudiciable aux pays admissibles à l'AGOA car les exportations africaines aux États-Unis seraient considérablement réduites.

b) Les exportations africaines seraient stimulées par l'insertion des importations américaines les plus sensibles en provenance des pays éligibles à l'AGOA (par exemple, sucre, coton et diamants) dans la loi AGOA au titre de l'accès au marché en franchise et sans contingent. Il convient de noter que les producteurs américains n'en pâtiraient pas, même dans le cas où les États-Unis accorderaient un accès en franchise et sans contingent à 100 % à ses importations en provenance des pays de l'AGOA.

c) S'ils devaient devenir inéligibles, les pays à revenu intermédiaire africains enregistreraient d'importantes pertes commerciales, ce qui rendrait fortement déplaisante en Afrique l'idée de l'éligibilité.

d) Si la réciprocité est introduite dans l'AGOA et modelée selon un contexte comparable à celui d'un APE, les exportations africaines aux États-Unis progresseraient moins que les importations africaines en provenance des États-Unis, comme c'est le cas dans les situations comparables à celles d'un APE. De plus, une forte baisse des recettes fiscales perçues par les gouvernements africains serait observée du fait de l'accès préférentiel accordé aux États-Unis sur les marchés africains.

e) Le commerce bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis s'accroîtrait sensiblement en cas d'établissement d'un accord de libre-échange américano-européen. Dans ce contexte, l'accroissement de la concurrence sur les marchés européens et américains limiterait les exportations africaines sur ces marchés. Toutefois, l'intégration régionale – en particulier une zone de libre-échange continentale – contribuerait à amoindrir et, dans certains cas, à compenser les pertes causées à l'Afrique par un accord de libre-échange américano-européen ou une situation comparable à un APE.

19. Dans l'ensemble, l'accélération de l'intégration régionale en Afrique devrait de toute évidence être considérée comme une priorité de premier plan, susceptible d'optimiser les gains commerciaux de l'Afrique, car il apparaît qu'elle joue un rôle essentiel dans l'atténuation des pertes dues aux autres accords (tels que les APE ou l'accord de libre-échange américano-européen). De même, elle a un fort potentiel de dynamisation pour le commerce intra-africain et l'industrialisation, en particulier si la zone continentale de libre-échange est mise en œuvre.

20. En 2014, la CEA a continué de fournir un appui technique et financier à la Commission de l'Union africaine et à son bureau de Washington, notamment en organisant un séminaire pour le Groupe des ambassadeurs africains à Washington en juin 2014. Son appui a pour objet de mobiliser les soutiens des principaux acteurs du Gouvernement américain, du Congrès, du secteur privé, de la société civile et des groupes de réflexion à la fois sur l'importance de proroger l'AGOA après 2015 et d'au moins 15 ans; et sur la conception de pactes pour les pays répondant aux conditions de l'AGOA et ayant élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale d'exportation alignée sur l'AGOA.

21. La CEA accorde également un appui à l'Éthiopie, au Lesotho, au Nigéria et à la Zambie pour la formulation des stratégies nationales de réponse à

l'AGOA, en prévoyant des plans d'action budgétisés et réalistes pour les secteurs prioritaires qui pourraient accroître les exportations vers les États-Unis.

C. Accords de partenariat économique: comment atténuer les pertes potentielles en engrangeant les avantages obtenus ?

22. Les accords de partenariat économique (APE) sont des accords commerciaux réciproques mais asymétriques entre l'Union européenne et 79 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). En effet, l'Union européenne est supposée accorder (immédiatement) un accès à 100 % libre de ses marchés aux pays ACP qui sont censés ouvrir (progressivement) l'accès en franchise de leurs marchés à environ 80 % de leurs importations en provenance de l'Union européenne. Les pays ACP doivent également établir des zones de libre-échange à l'échelle régionale pour les sept groupes de négociation régionaux suivants (cinq d'entre eux étant en Afrique): Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique orientale et australe, Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Caraïbes et Pacifique.

23. Les APE ont été justifiés par la nécessité de respecter les règles de l'OMC sur la réciprocité et la non-discrimination. Ils sont également censés exercer un effet positif sur la croissance économique des pays ACP. Ils suscitent toutefois un certain nombre de préoccupations. Ils réduiront par exemple les ressources budgétaires des gouvernements ACP et pourraient balayer les industries naissantes et entraîner un détournement d'échanges préjudiciable aux pays tiers.

24. Il était initialement prévu que les APE entrent en vigueur en 2008 mais les négociations à leur sujet ont progressé avec lenteur. À ce jour, la situation peut être résumée comme suit pour chacun des cinq groupes de négociation africains:

a) Afrique de l'Ouest: le 10 juillet 2014, les chefs d'État de la CEDEAO ont approuvé et ouvert à la signature l'APE;

b) Afrique orientale et australe: Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe et Madagascar sont les seuls pays qui appliquent provisoirement l'APE depuis le 14 mai 2012;

c) Afrique centrale: seul le Cameroun a signé et ratifié l'APE provisoire le 22 juillet 2014; il doit commencer à le mettre provisoirement en œuvre prochainement;

d) Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE): le Burundi, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie négocient actuellement un APE exhaustif;

e) SADC: en juillet 2014, les négociations sur l'APE ont pris fin et l'accord devrait remplacer celui provisoire qui a été signé (sans être ratifié) par le Botswana, le Lesotho, le Mozambique et le Swaziland.

25. Il convient de souligner que les pays qui n'avaient pas signé ou ratifié un APE au 1^{er} octobre 2014 pourraient ne plus bénéficier de certaines préférences liées à leur niveau de développement ou de revenus pour leurs exportations vers l'Union européenne, notamment:

a) Les pays les moins avancés (PMA) resteraient éligibles pour «Tout sauf les armes», ce qui implique l'absence de droits de douane sur toutes les lignes tarifaires à l'exception des armes (depuis le début de 2014, le sucre et le riz sont également exemptés de droits);

b) Les pays à faible revenu et revenu intermédiaire non inscrits sur la liste des PMA reviendraient au Système généralisé de préférences (SGP) de l'Union européenne qui prévoit la réduction des droits de douane pour 66 % des lignes tarifaires;

c) Les pays à faible revenu et revenu intermédiaire non inscrits sur la liste des PMA, qui sont classés comme « vulnérables » et satisfont aux droits de l'homme, des travailleurs et de l'environnement référencés (seul Cabo Verde entre dans cette catégorie en Afrique) seraient éligibles pour le SGP+ et les droits de douane seraient de nouveau réduits pour 66 % des lignes tarifaires prévues par le SGP;

d) Les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) reviendraient aux structures tarifaires de la nation la plus favorisée (NPF).

26. Avant la date limite du 1^{er} octobre, la CEA avait commandé une étude expressément centrée sur les coûts qu'entraînerait la non-signature d'APE; et basée sur les recettes escomptées des différentes tarifications moins préférentielles (SGP/SGP+/NPF). L'analyse s'appuie sur un modèle d'équilibre partiel et calcule les coûts entraînés par la non-signature d'APE: l'augmentation implicite des droits d'importation à payer pour les tarifs plus élevés (dus au retour au SGP/SGP+/NPF) imposés aux exportations africaines vers l'Union européenne; et la baisse possible de la valeur des exportations en provenance des économies africaines à destination de l'Union européenne. Les résultats de l'analyse montrent que l'augmentation implicite des droits d'importation et la réduction des exportations resteraient relativement limitées pour l'Afrique. De même, l'étude examine le volet sur l'aide accordée par le Fonds européen de développement (FED) aux pays africains qui signeraient un APE. Il apparaît que la non-signature d'un APE et le renoncement implicite au Fonds européen de développement n'entraîneraient pas d'importantes pertes pour les pays africains (moins d'1 % du PIB annuel pour chacun d'entre eux).

27. À la demande de la Commission de la CEDEAO et du COMESA, la CEA a également conduit des travaux d'analyse sur les effets escomptés des APE sur le commerce et les revenus des économies africaines. Les principaux résultats de l'analyse laissent penser que pour les pays qui ont déjà signé, ou qui décideront de le faire, les APE seront bénéfiques pour le commerce. Néanmoins, les gains seront essentiellement concentrés dans quelques pays et filières agricoles (par exemple, riz, sucre, lait et viande), étant donné que seuls les pays non inscrits sur la liste des PMA bénéficieront de variations commerciales positives importantes. Cette option offre par conséquent peu de perspectives pour la transformation structurelle des pays africains. Il s'avère que les gains obtenus par les APE seront mieux répartis pour l'Union européenne dont les exportations vers l'Afrique devraient progresser dans la quasi-totalité des secteurs. De plus, les APE généreront des coûts pour les pays africains puisqu'ils devront réduire leurs échanges commerciaux intra-africains (vu qu'ils augmenteront leurs exportations vers l'Union européenne au détriment de leurs partenaires africains) et amoindrir les recettes fiscales des gouvernements africains.

28. Toutefois, il convient de noter que les économies africaines peuvent encore obtenir quelques bénéfices des APE et être en mesure de compenser leurs effets négatifs escomptés. Cela passe pour le moins par:

a) L'accélération de l'intégration régionale de l'Afrique car il s'avère qu'une zone de libre-échange continentale efficacement établie avant la mise en œuvre des APE pourrait contribuer à l'augmentation du commerce intra-africain et de sa composante « produits industriels »;

b) Le renforcement des efforts visant à réduire le coût des échanges commerciaux transfrontières (en particulier en accroissant l'efficacité des

procédures douanières et en créant des infrastructures facilitant la circulation des biens et des services). Ces mesures devraient contribuer à favoriser le commerce et l'industrialisation de l'Afrique – en particulier sur le continent –; à dynamiser les revenus réels des économies africaines; et à consolider l'appui fourni au programme de transformation structurelle de l'Afrique.

29. Il est à noter que les résultats attendus de l'analyse empirique conduite par la CEA dépendent des États membres africains et des communautés économiques régionales et ne pourront devenir réalité que si, en particulier: les engagements à entreprendre les réformes politiques envisagées (telles que la mise en œuvre de réformes sur la zone continentale de libre-échange) se concrétisent en mesures efficaces sur le terrain (par exemple, par la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires sur l'ensemble du continent, etc.); les capacités nécessaires à la libération du commerce frontalier sont renforcées et rapidement opérationnelles.

D. Coopération Sud-Sud: la coopération Afrique-pays BRICS est une hypothèse crédible d'amélioration des résultats du commerce africain

30. Si les échanges commerciaux Sud-Sud ont fortement augmenté ces quinze dernières années – passant de 10 à 20 % du commerce mondial – ils restent sensiblement inférieurs aux échanges commerciaux Nord-Nord qui se sont contractés en baissant de plus de 50 % à moins de 40 % du commerce mondial (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2012). Le montant restant du commerce mondial revient aux échanges bilatéraux Sud-Nord.

31. La coopération entre l'Afrique et les pays BRICS⁴ est une hypothèse crédible d'amélioration des résultats du commerce africain. En effet, les BRICS constituent un vaste marché en croissance avec: 40 % de la population mondiale (CEA a, 2013); plus de 20 % du PIB mondial; plus de 20 % du commerce mondial; et des flux d'investissements étrangers directs en augmentation de 10 milliards de dollars en 2002 à 146 milliards de dollars en 2010 dans le monde (UNCTADstat).

32. En 2009, le groupe des économies des BRICS est devenu le deuxième partenaire commercial de l'Afrique, hors Afrique du Sud, après l'Union européenne. Il importe de noter que la Chine capte à elle seule près de 50 % du commerce des BRICS avec l'Afrique, hors Afrique du Sud – tant pour les exportations que pour les importations. Si l'Afrique, hors Afrique du Sud, exporte essentiellement des combustibles dans les BRICS – à l'exception de la Russie qui importe principalement des produits manufacturés de l'Afrique, les importations africaines en provenance des BRICS sont majoritairement des produits manufacturés, même si les importations brésiliennes sont dominées par les produits alimentaires, et celles russes, par les produits alimentaires et les combustibles.

33. Les caractéristiques actuelles des échanges commerciaux entre l'Afrique et les BRICS s'explique ainsi par le fait que l'Afrique dispose des ressources naturelles demandées par les BRICS – en particulier la Chine – tandis que ces derniers possèdent les capitaux et les biens d'équipement nécessaires pour améliorer les infrastructures africaines. Cette relation peut soulever des inquiétudes qu'il conviendrait de ne pas sous-estimer car la demande élevée et persistante pour les produits primaires en provenance des BRICS n'encouragera pas la diversification des exportations africaines.

⁴ Le sigle BRICS désigne le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

34. Dans ces conditions, il est essentiel que l'Afrique modernise ses stratégies et renforce ses capacités dans sa coopération avec les BRICS. L'exploitation des produits primaires africains par les BRICS pourrait par exemple être plus systématiquement corrélée à une aide ou à des investissements étrangers directs en retour. Le cas du Brésil qui exporte principalement des produits alimentaires en Afrique diffère des autres en ce qu'il favorise concrètement les intérêts mutuels. En effet, le transfert de recherche et de technologie a déjà lieu entre le Brésil et les pays africains, principalement autour des cultures à forte valeur ajoutée (telles que le soja au Mozambique) et des efforts sont déployés pour les intégrer aux chaînes de valeur mondiales. En fait, un fonds privé a été établi en vue d'attirer des capitaux brésiliens vers des investissements à grande échelle dans le soja et d'autres cultures à rente de la région de Nacala (Mozambique) où le climat est similaire à celui de la région de Cerrado (Brésil).

E. Formes traditionnelles et nouvelles de partenariat pour le développement de l'Afrique

35. La nature et l'évolution des partenariats existant actuellement pour le développement de l'Afrique ont été le thème de deux initiatives organisées par la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA ces deux dernières années, à savoir l'atelier de formation sur « Les succès, les échecs et les enseignements tirés des efforts internationaux en vue de réaliser l'ODM 8 sur le Partenariat mondial pour le développement »⁵, et l'un des domaines thématiques du neuvième Forum sur le développement de l'Afrique sur « Les nouvelles formes de partenariat »⁶.

36. Les deux réunions ont examiné les répercussions du commerce multilatéral et des systèmes financiers actuels sur les perspectives de développement de l'Afrique, et mis en lumière les faiblesses des partenariats reposant sur la dichotomie entre donateur et bénéficiaire. Sans perdre de vue les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, les participants ont souligné l'incapacité de l'architecture de développement mondiale existante à promouvoir la responsabilisation mutuelle et à permettre une appropriation véritable du programme de développement. Ils ont également attiré l'attention sur l'incapacité de rectifier les déséquilibres du commerce multilatéral et des systèmes financiers actuels – alors qu'on n'entrevoit pas la fin du Programme de Doha pour le développement et que seulement peu d'initiatives menées dans la sphère financière (comme l'allègement de la dette) avaient abouti – et d'assurer les biens publics mondiaux qui, par leur nature, appelaient l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées telles que la durabilité environnementale ou la stabilité financière.

37. S'agissant des questions régionales, les participants ont souligné la nécessité de changer le discours sur l'Afrique, qui doit passer d'un « continent sans espoir » – comme l'avait décrit *The Economist* en couverture en 2000 – à la renaissance africaine. Il a été signalé à cet égard que le PIB africain avait doublé en termes réels entre 1995 et 2012, passant de 656 milliards de dollars à 1 369 milliards de dollars (en dollars constants de 2005), et qu'une classe moyenne africaine s'était développée en ouvrant des perspectives concrètes pour un marché dynamique et des efforts accrus dans la mobilisation des ressources intérieures. Il a été noté que ces positions figurent bel et bien dans

⁵ L'atelier de formation a été conjointement organisé par le CAPC et l'IDEP à Addis-Abeba (Éthiopie) du 17 au 19 décembre 2013.

⁶ Le neuvième Forum sur le développement de l'Afrique s'est tenu à Marrakech (Maroc) du 12 au 16 octobre 2014 sur le thème « Des modes de financement innovants pour la transformation de l'Afrique ».

la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 qui appelle à permettre une réelle appropriation et à réaffirmer les intérêts communs à l'Afrique. Les experts de la région ont également salué l'importance renouvelée qui est portée à la transformation économique, à la croissance sans exclusive, à la science, à la technologie, à l'innovation et à la durabilité environnementale.

38. Les participants ont également insisté sur le fait que l'Afrique devait regagner la confiance et dialoguer avec ses partenaires sur un pied d'égalité, en s'appuyant sur des stratégies de développement et des plans d'action clairement énoncés et concrets. L'Afrique a en effet tout à gagner à parler d'une seule voix dans les instances multilatérales et bilatérales, en évitant toute division interne et tout « nivellement par le bas », et à s'efforcer par exemple d'attirer les investissements étrangers directs.

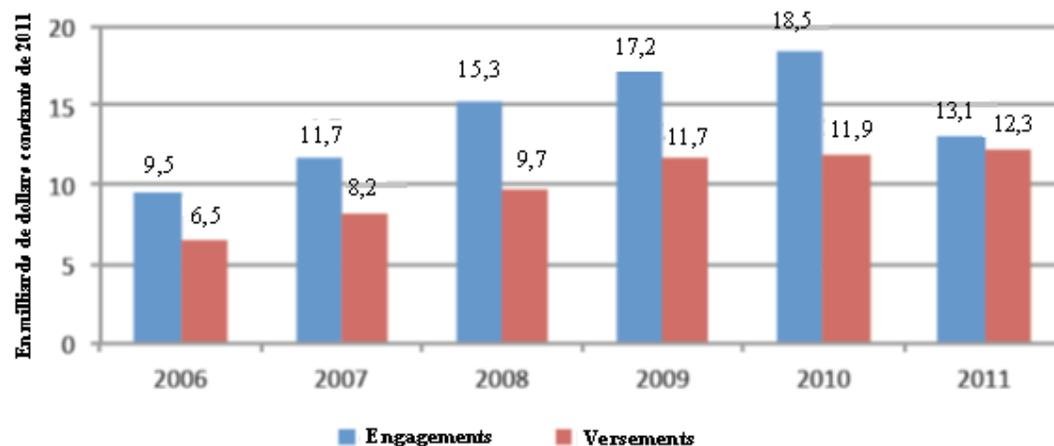
IV. Financement du commerce: sécuriser l'aide pour le commerce et enrayer les flux financiers illicites

A. Initiative Aide pour le commerce en Afrique

39. L'Afrique est aujourd'hui le deuxième bénéficiaire de l'Aide pour le commerce après l'Asie. Il convient toutefois de noter que si les engagements et les versements d'Aide pour le commerce ont sensiblement augmenté entre 2006 et 2010, la dynamique s'est interrompue en 2011 avec la baisse des engagements envers l'Afrique et la timide augmentation des versements (voir graphique 4). La chute des engagements d'Aide pour le commerce est quelque peu préoccupante pour l'avenir puisqu'elle pourrait avoir pour conséquence directe la contraction des versements à l'Afrique dans les années à venir.

Graphique 4

Évolution des engagements et versements de l'aide pour le commerce en Afrique (2006-2011)



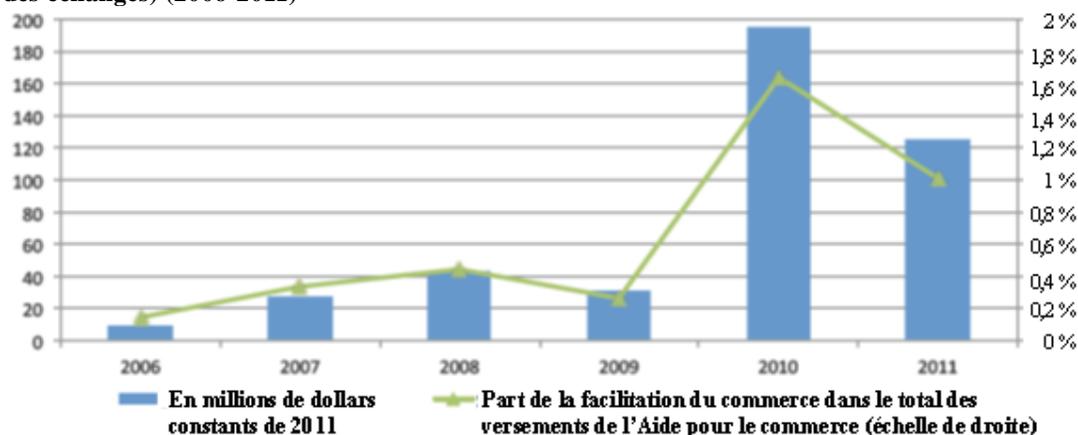
Source: CEA (2013b).

40. L'Aide pour le commerce en Afrique se caractérise également par la forte concentration des pays bénéficiaires et des donateurs puisque les cinq premiers bénéficiaires africains (Maroc, Éthiopie, Égypte, Tanzanie et Ghana) reçoivent 30 % du total de l'aide versée à l'Afrique, et les cinq premiers donateurs [Association internationale de développement (IDA), institutions de l'Union européenne, États-Unis, Banque africaine de développement (BAD) et France] fournissent 63 % du total de l'aide versée à l'Afrique. De même, l'Aide pour le commerce en Afrique est concentrée à parts quasiment égales sur les infrastructures liées au commerce (principalement le transport, le stockage et

l'énergie) et le renforcement des capacités de production (essentiellement dans l'agriculture et les services bancaires et financiers).

Graphique 5

Évolution des versements de l'Aide pour le commerce à l'Afrique (dédiée à la facilitation des échanges) (2006-2011)



Source: CEA (2013b).

41. Il est important de souligner que des mesures de facilitation du commerce devraient fortement stimuler les échanges intra-africains (CEA, 2012a) tandis que la nécessité de ressources financières pour faciliter les échanges commerciaux est extrêmement élevée. L'Aide pour le commerce en Afrique reste pourtant très basse (voir graphique 5).

42. Dans leurs réponses au questionnaire adressé par l'OMC, la CUA et la CEA à un échantillon de 30 États membres africains, cinq communautés économiques régionales et 16 donateurs; et analysé dans le rapport intitulé « Le renforcement des capacités commerciales au service de la transformation de l'Afrique: Examen critique de l'Aide pour le commerce » (CEA, 2013b), les pays africains ont indiqué qu'ils considéraient les stratégies d'intégration régionale comme prioritaires tandis que l'aide pour la facilitation du commerce était perçue par la quasi-totalité d'entre eux comme essentielle pour stimuler les échanges intra-africains.

43. L'initiative Aide pour le commerce reste capitale pour l'Afrique, en particulier depuis que les chefs d'État et de gouvernement africains⁷ ont convenu d'accélérer le processus d'intégration régionale en ayant pour objectif principal la dynamisation des échanges intra-africains.

44. Il conviendra toutefois de renforcer les capacités des concepteurs de projets et d'améliorer leur coordination avec les donateurs afin d'accroître l'efficacité de l'Aide pour le commerce. En effet, il ressort clairement du rapport d'analyse du questionnaire de la CEA⁸ (CEA, 2013b) que les États membres africains et les communautés économiques régionales rencontrent des difficultés à formuler des projets d'Aide au commerce finançables. De même, deux tiers des États membres africains ont l'impression que les projets d'Aide au commerce sont trop souvent insuffisamment alignés sur les attentes africaines (voir graphique 6). Leurs réponses soulignent l'insuffisance du suivi-évaluation des projets d'Aide au commerce mis en œuvre, ainsi que le

⁷ Au Sommet de l'Union africaine de 2012, les chefs d'État et de gouvernement africains ont approuvé le Plan d'action de l'Union africaine pour « Stimuler le commerce intra-africain et créer une zone de libre-échange continentale (ZLEC) ».

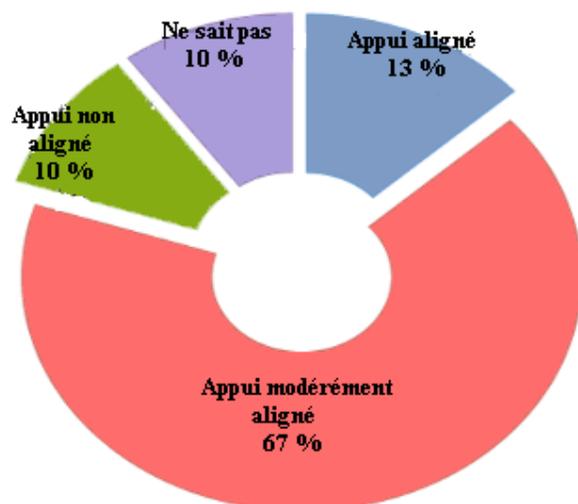
⁸ Le rapport préparé aux fins du quatrième examen global de l'Aide pour le commerce (tenu en juillet 2013) a été évalué par des pairs issus d'États membres africains et de communautés économiques régionales lors d'un séminaire conjointement organisé par la CEA et l'OMC à Addis-Abeba du 4 au 6 juin 2013.

découragement concomitant des donateurs investissant dans des projets africains.

45. Face à cette situation, la CEA dirige, en collaboration avec quatre autres commissions régionales des Nations Unies (CESAP, CESA0, CEPALC et CEE⁹), la mise en œuvre d'un projet qui relève du Compte pour le développement et a pour objectif de renforcer les capacités de plusieurs pays en développement dans la formulation de projets qui seraient acceptables pour les banques et les interventions de l'Aide pour le commerce. Les activités de l'Aide pour le commerce ont été organisées dans chacune des cinq régions où opèrent les commissions régionales des Nations Unies.

Graphique 6

L'appui des donateurs est-il aligné sur vos stratégies commerciales nationales ?



Source: CEA (2013b).

46. En ce qui concerne l'Afrique, les directives sur « La formulation de projets finançables d'aide au commerce en Afrique » ont été élaborées en vue de réaliser le principal objectif du projet de Compte de développement. De même, trois projets-pilotes¹⁰ ont été retenus en collaboration avec les personnes-contacts du Groupe de travail sur le renforcement des capacités du programme PIDA¹¹ (Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et NEPAD) selon les critères suivants:

- Dimension régionale du projet;
- Capacité à stimuler le commerce intra-africain;
- Représentation géographique du continent;
- Projet de phase intermédiaire (hors proposition conceptuelle initiale et projet en phase exécutive ou opérationnelle).

⁹ CESAP: Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, CESA0: Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, CEPALC: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et CEE: Commission économique pour l'Europe.

¹⁰ À savoir: le corridor Abidjan-Lagos (OCAL), le corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Bangui-N'Djamena et le corridor du Nord.

¹¹ Les projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ont été ciblés du fait que 51 projets prioritaires doivent être mis en œuvre entre 2012 et 2020 pour un coût total estimé de 70 milliards de dollars environ et un déficit de financement de près de 40 milliards de dollars (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique pour l'Afrique, 2011).

47. Plusieurs concepteurs de projets et représentants de communautés économiques régionales ont été invités à une formation/un atelier sur la formulation de projets finançables d'Aide au commerce organisé(e) par la CEA et l'IDEP du 25 au 27 juin 2013 à Lusaka (Zambie), et à une réunion d'experts sur le suivi-évaluation des projets d'Aide au commerce organisée par la CEA les 9 et 10 octobre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). En parallèle, un appui technique a été fourni par la CEA – par l'intermédiaire d'un expert en formulation de projets d'Aide au commerce – aux trois concepteurs des projets retenus qui sont axés sur l'identification des problèmes de financement et la rédaction des notes conceptuelles correspondantes sur l'Aide pour le commerce, tous ayant été proposés pour un financement éventuel au Fonds africain pour le commerce de la Banque africaine de développement.

48. Le projet de Compte de développement a été conclu à Tunis (Tunisie) le 22-24 avril 2014 lors d'un Forum interrégional conjointement organisé par les cinq commissions régionales des Nations Unies, en présence de parties prenantes et de donateurs de l'Aide pour le commerce venus du monde entier et incluant la Banque africaine de développement. Il a donné l'occasion aux concepteurs des projets d'Aide au commerce (incluant ceux de la région africaine) de rencontrer des donateurs, de confronter les expériences et de dégager des enseignements entre les différentes régions.

B. Flux financiers illicites

49. En plus d'augmenter l'Aide pour le commerce, les pays africains doivent limiter de toute urgence les flux financiers illicites (FFI) qui fragilisent leurs capacités, pourtant essentielles, à financer les échanges commerciaux. Les flux financiers illicites peuvent se définir comme des fonds qui sont reçus, transférés ou utilisés de façon illégale à leur origine ou durant leur circulation ou leur utilisation, et violent la loi (Reuter, 2012). Ils se divisent en trois composantes principales: la corruption, soit le produit du vol et de pots-de-vin de fonctionnaires; le produit d'activités criminelles telles que le trafic de drogues, le racket, la contrefaçon, la contrebande et le financement du terrorisme; et le produit de l'évasion fiscale commerciale incluant la falsification des prix des échanges et les opérations de blanchiment d'argent de sociétés multinationales (CEA, 2012b).

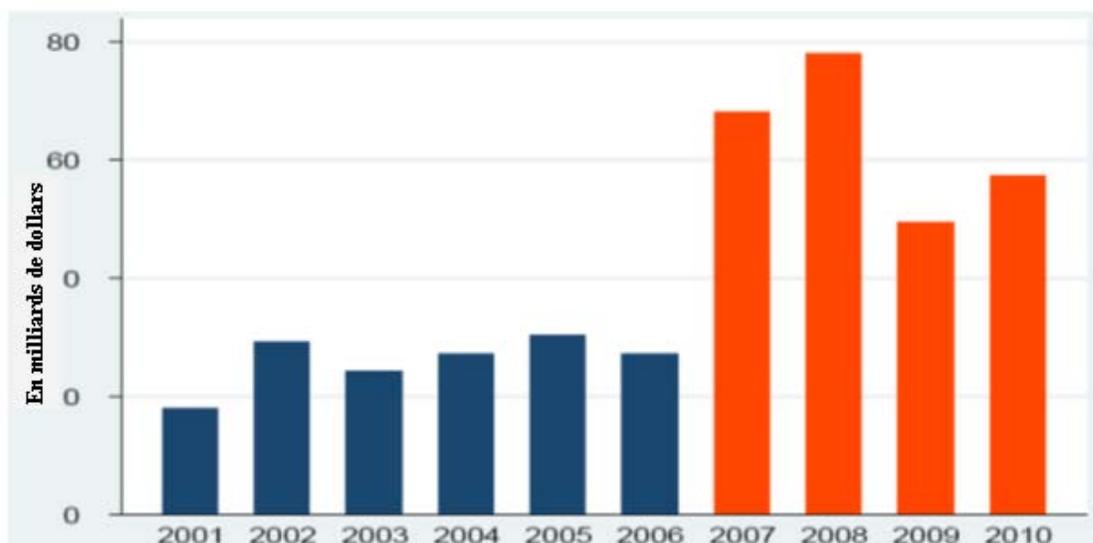
50. La CEA a récemment conduit une analyse empirique pour quantifier l'ampleur des flux de capitaux illicites en provenance de l'Afrique ainsi que leur effet sur le commerce africain (Mevel, Valensisi et Karingi, 2014a). L'analyse est axée sur la falsification des prix des échanges (la fausse facturation) pour deux raisons: la corruption et les activités criminelles sont extrêmement difficiles et délicates à mesurer, alors que les statistiques commerciales permettent de mesurer les flux financiers illicites au moyen des cas de falsification des prix des échanges; et la composante des FFI sur l'évasion fiscale commerciale (qui inclut la falsification des prix des échanges) est censée être la plus importante (avec 65 %, contre 35 % pour la corruption et les activités criminelles).

51. Les résultats de l'analyse montrent que les flux financiers illicites cumulés au moyen de la falsification des prix des échanges et en provenance de l'Afrique sont estimés à 409 milliards de dollars entre 2001 et 2010 (dont 62 % pour les seules quatre dernières années) (voir graphique 7). L'Afrique est ainsi un créancier net de flux de capitaux illicites par la falsification des prix des échanges. Les FFI en provenance de l'Afrique sont concentrés dans quelques pays africains (pays de l'Union douanière d'Afrique australe, Nigéria, Égypte et Maroc) et quelques secteurs primaires (par exemple, cuivre, pétrole, métaux

et minéraux précieux). Les flux bénéficient principalement à une poignée de pays (Union européenne, Chine, Inde et États-Unis).

Graphique 7

Évolution des FFI en provenance de l'Afrique (2001-2010)



Source: Mevel, Valensisi et Karingi (2014a).

52. L'analyse montre que la récupération des fonds perdus à cause de flux de capitaux illicites est difficile. Ses résultats révèlent que le retour partiel des flux en Afrique serait bénéfique, pour autant qu'ils soient réinvestis dans la réalisation de réformes ciblées visant notamment à améliorer les mesures de facilitation des échanges, ce qui appuierait fortement le processus d'intégration régionale en accroissant le commerce intra-africain et en favorisant l'industrialisation des économies africaines. Pourtant, il apparaît également que les bénéfices potentiels du retour des FFI ne compensent pas complètement les pertes initiales qu'ils ont causées. Il est ainsi essentiel et urgent d'enrayer sans délai les flux de capitaux illicites en adoptant des règles, règlements et politiques plus transparents et plus rigoureux. Il serait par exemple très important que les partenaires étrangers exigent de leurs sociétés multinationales qu'elles communiquent plus systématiquement leurs données financières sur leurs opérations à l'étranger.

53. De même, il est hautement conseillé que les gouvernements africains veillent à l'application de l'Initiative pour la transparence des industries extractives, qui oblige les entreprises opérant dans un pays à communiquer leurs informations sur les impôts, les dividendes et les redevances payés et qu'ils rendent publiques les informations reçues. Ces communications revêtent une importance cruciale puisque d'importantes réformes sont nécessaires pour accroître l'efficacité du processus d'intégration régionale (par exemple, le Fonds « Africa 50 » de la Banque africaine de développement, qui appuie l'Agenda 2063 pour la transformation structurelle de l'Afrique, doit réunir 100 milliards de dollars par an pour combler le déficit de financement des infrastructures de l'Afrique).

54. De plus, le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) fournit des services de secrétariat au Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Ces services incluent, parmi d'autres activités, la publication d'un document de référence sur les flux financiers illicites (CEA, 2012b) et d'un rapport intérimaire sur les travaux du Groupe de haut niveau (CEA, 2014), ainsi que la fourniture d'appuis aux

consultations régionales qui réunissent en Afrique des gouvernements, la société civile, les médias et le secteur privé. La CEA prépare actuellement des travaux de recherche sur la manière dont les flux financiers illicites pourraient modifier le calcul des inégalités de revenus.

V. Conclusions et recommandations

55. Après avoir examiné les aspects et récentes dynamiques du commerce international et du commerce intrarégional de l'Afrique, la présente section résume les principaux messages exprimés et formule des recommandations politiques pertinentes à partir des sections précédentes.

56. Malgré la récession mondiale, l'expansion des flux commerciaux africains a principalement résulté des effets de prix et s'est accompagnée d'une concentration accrue sur les produits primaires. L'Afrique continue en conséquence de rencontrer d'importantes difficultés sur la voie d'une transformation économique véritable susceptible de diversifier ses exportations.

57. Si le secteur privé reste le principal moteur du processus de transformation, plusieurs imperfections du marché, allant des retombées positives de la « recherche et développement » aux lacunes de la coordination en passant par les asymétries de l'information sur les marchés du crédit, pourraient justifier un certain degré d'intervention politique pour favoriser l'émergence d'un secteur industriel dynamique.

58. Les chaînes de valeur mondiales peuvent en effet donner la possibilité aux pays africains de gravir progressivement l'échelle des produits et d'initier des activités de plus en plus pointues, même si la probabilité que ce changement survienne dépend des spécificités de la chaîne de valeur (notamment en termes de structure des intrants-extrants, de gouvernance, de contexte institutionnel et de compétences disponibles).

59. Indépendamment du processus de l'OMC, la facilitation du commerce demeure prioritaire, comme l'a officiellement reconnu le Plan d'action de l'Union africaine pour le renforcement des échanges intra-africains adopté en 2012. La lourdeur des procédures douanières et le coût exagérément élevé des transactions commerciales créent un avantage concurrentiel, ce qui pénalise les entreprises africaines et freine les échanges commerciaux avec le reste du monde et les autres pays du continent. À cet égard, l'« écart de proximité » (le fait que les économies africaines commercent entre elles moins souvent que prévu par les théories économiques) est non seulement dû à l'inégalité des progrès accomplis par les communautés économiques régionales mais également, et c'est un élément probablement plus important encore, à l'absence d'intégration de ces communautés. Les questions de l'intégration régionale, en raison de leur importance stratégique, font l'objet exclusif d'un document de référence distinct.

Recommandations

- Une attention accrue devrait être accordée au secteur des infrastructures, notamment les transports et l'énergie, car il représente un élément clé de toute stratégie d'industrialisation réussie;
- Les investissements devraient être renforcés pour permettre aux entreprises manufacturières – en particulier les petites et moyennes entreprises – de moderniser leurs équipements et d'adopter des technologies plus efficaces afin d'améliorer leur compétitivité;

- Les pays africains devraient mettre en place un cadre de politique industrielle plus favorable en vue d'une plus grande valeur ajoutée et faciliter des liens en amont et en aval afin de diversifier les économies africaines;
- Il faudrait une certaine intervention politique permettant l'émergence d'un secteur industriel dynamique;
- Il convient de faire de la facilitation du commerce une priorité afin d'améliorer le commerce africain, aussi bien en Afrique que dans le monde;
- Les pays africains doivent travailler ensemble pour lutter contre la lourdeur des procédures douanières et les coûts commerciaux anormalement élevés, qui créent un fossé concurrentiel pénalisant les entreprises africaines;
- Les pays africains doivent faire face à la question de l'« écart de proximité », notamment au niveau des communautés économiques régionales.

Références bibliographiques

Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Afrique orientale et australe (2011): *Programme pour le développement des infrastructures en Afrique: Interconnecter, intégrer et transformer un continent*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine et Banque africaine de développement (2012): *État de l'intégration régionale en Afrique V: Vers une zone de libre-échange continentale africaine*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2012): *Les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique: ampleur et défis posés au développement*, document de référence, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2013a): *Coopération Afrique-BRICS: implications pour la croissance, l'emploi et la transformation structurelle en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2013b): *Le renforcement des capacités commerciales au service de la transformation de l'Afrique – Examen critique de l'Aide pour le commerce*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2013): *Rapport économique sur l'Afrique 2013: Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2014): *Rapport économique sur l'Afrique 2014: Politique industrielle dynamique en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique et Brookings Institution (2013): *Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique: Une analyse empirique des possibilités pour l'après-2015*.

S. Mevel, S. V. Ofa et S. Karingi (2014a): *Quantifying illicit financial flows from Africa through trade mis-pricing and assessing their incidence on African economies*”, Regional Integration and Policy Issues in Africa (à paraître).

S. Mevel, G. Valensisi et S. Karingi (2014b): *Briefing Note on ESA-EU Economic Partnership Agreement: A Reality Check*, ECA/RITD/NRP/2014/01.

S. Ofa *et al.* (2012): *Export Diversification and Intra-Industry Trade in Africa*, document présenté à la Conférence économique africaine, 30 octobre-2 novembre 2012, Kigali.

P. Reuter (2012): *Draining Development? Controlling Flows of Illicit Funds from Developing Countries*, Washington, Banque mondiale.

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2011): *Situation et perspectives de l'économie mondiale: Perspectives de l'économie mondiale*.

Valensisi, Lisinge et Karingi (2014): *Vers une évaluation des dividendes et des avantages économiques de la mise en œuvre avec succès des mesures de facilitation des échanges au niveau des CER africaines*, document présenté au Symposium post-Bali sur la facilitation du commerce pour les PMA africains tenu le 14-16 mai 2014 à Mwanza.